



Webinaire "Qualité des accompagnements en ESMS"

Favoriser l'autonomie : une mission des structures médico-sociales

Jeudi 11/12/2025 de 14h à 16h

Avec le soutien financier de l'ARS ARA

Webinaire 4 "Qualité des accompagnements en ESMS"

11.12.25



Avant de commencer

**Vos micros et
caméras sont
désactivés**



**Posez vos
questions via
la
conversation**



**A l'issue de la
présentation,
exprimez
votre
satisfaction**

Les intervenants



Anaïs GAUTHERON
Chargée de mission qualité sécurité



Vanessa VITTE
Chargée de mission qualité sécurité

Les webinaires « Qualité des accompagnements en ESMS »

- Série de webinaires financés par l'ARS
- Appui du CEPPRAAL dans le cadre de la convention 2024-2028
- Accompagnement méthodologique et décryptage des attendus du dispositif d'évaluation HAS
- Equipes managériales des établissements et services médico-sociaux de la région Auvergne-Rhône-Alpes



SOMMAIRE

PARTIE 1

Contexte et
enjeux

PARTIE 2

Décryptage
critères
chapitre 3

PARTIE 3

Décryptage
critères
chapitre 2

PARTIE 4

Décryptage
critères
chapitre 1

PARTIE 5

Conclusion

Contexte et enjeux

Règlementation

- **LOI n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement :** [LOI n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement \(1\) - Légifrance](#)
 - Droit au répit des aidants
 - Favoriser le maintien à domicile
 - Prévenir le risque de perte d'autonomie
 - Améliorer les soins des personnes âgées
- **LOI n° 2024-317 du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie :** [LOI n° 2024-317 du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie \(1\) - Légifrance](#)
 - Prévention de la perte d'autonomie et lutte contre l'isolement
 - Maltraitances et droits des personnes en établissement
 - Mesures en faveur des aides à domicile
 - Activités et régulation des EHPAD
- **Manuel HAS**
 - Une thématique transversale

Enjeux pour les structures

- Proposer des actions de prévention
- Être vigilant aux signaux d'alerte de l'isolement social
- Considérer l'importance de la santé mentale dans le maintien/développement de l'autonomie

Prévenir la perte d'autonomie par :

- des activités physiques régulières
- une alimentation équilibrée
- une stimulation cognitive
- un aménagement du logement
- le maintien et le développement des liens sociaux
- le suivi régulier de l'état de santé

L'autonomie peut être altérée par l'**isolement social**.

Les signaux d'alerte :

- Volets fermés en journée
- Logement négligé, boîte aux lettres pleine
- Visage triste
- Tenue négligée ou inadaptée à la saison
- En demande d'échanges ou au contraire replié sur soi, mutisme
- Méfiance, sentiment d'insécurité
- Problèmes d'addiction
- Perte d'appétit, de poids
- Manque de sommeil
- Désintérêt pour des activités qui l'intéressaient auparavant
- Renoncement aux soins

L'importance de la **santé mentale** pour maintenir son autonomie!

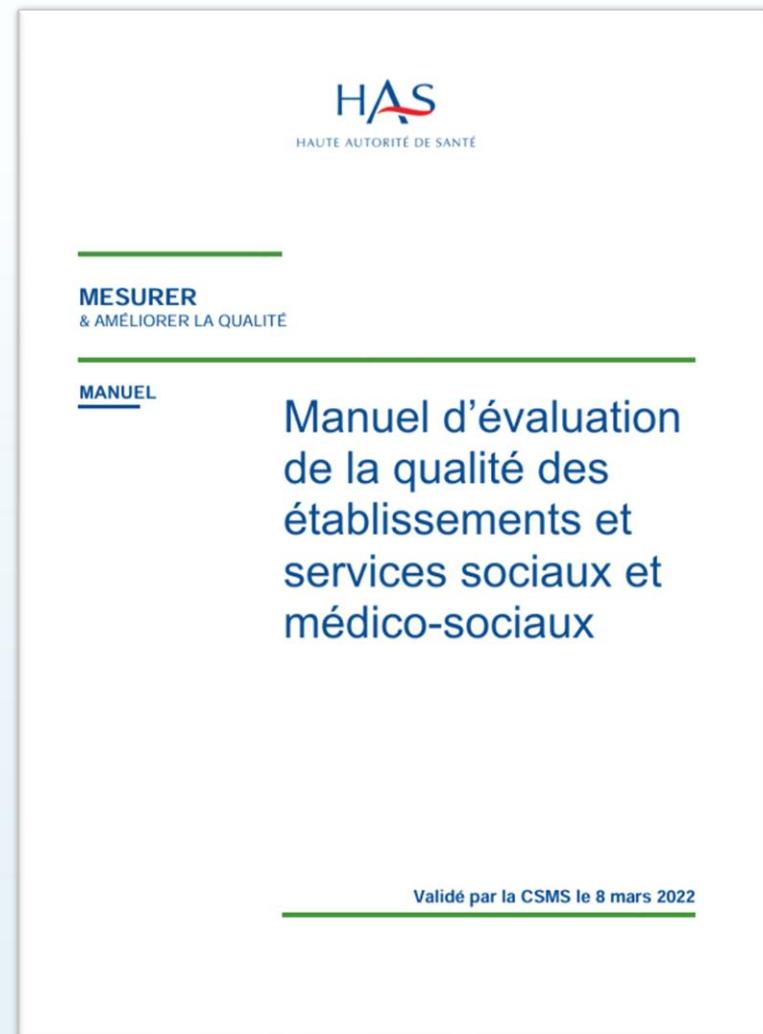
Il s'agit d'«un état de bien-être mental qui nous permet de faire face aux sources de stress de la vie, de réaliser notre potentiel, de bien apprendre et de bien travailler, et de contribuer à la vie de la communauté. Elle a une valeur en soi en tant que facteur favorable, et fait partie intégrante de notre bien-être ». (Définition de l'Organisation mondiale de la santé (OMS))

La santé mentale n'est pas un état figé, mais plutôt un équilibre psychique qui peut connaître des fluctuations.

Bien manger, bien dormir et être en bonne santé physique contribuent à notre "bonne" santé mentale.

L'accompagnement à l'autonomie au sein du dispositif d'évaluation HAS

- Thématique transversale aux 3 chapitres
- Thématique investiguée au travers du point de vue de la personne, au regard des professionnels (les pratiques) et au regard de la gouvernance (organisation, moyens, stratégie)
- 12 critères au total dont 2 critères spécifiques



Structurer la stratégie

Structurer la stratégie et les actions (chapitre 3)

1 objectif :

3.5 - L'ESSMS définit et déploie sa stratégie de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement de la personne accompagnée.

3 critères :

3.5.1 - L'ESSMS définit sa stratégie de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées et s'assure de sa mise en œuvre.

3.5.2 - Les professionnels mettent en œuvre les actions de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées.

3.5.3 - Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la préservation de l'autonomie et à la prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées.

3.5.1 – L'ESSMS définit sa stratégie de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées et s'assure de sa mise en œuvre.

➤ L'ESSMS définit sa stratégie de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées.

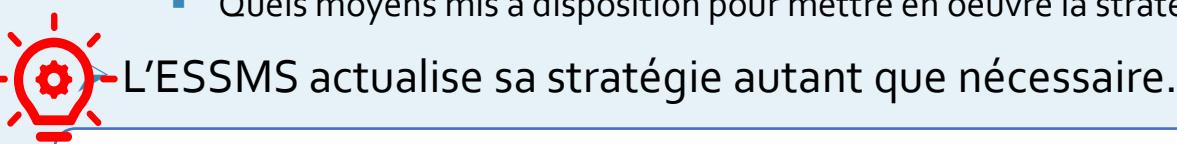
- Quelle stratégie, quels objectifs ? Pour l'autonomie : approche Montessori (Le laisser faire), approche capacitaire, l'autodétermintaion,... / Pour l'isolement social : lien avec les familles, ouverture sur l'extérieur, restructuration des espaces communs,...
- Quels moyens (signalétique, pictogrammes, espace de circulation, chambres, équipements,...) ? Quelles ressources ? Quels partenariats ? Quelles actions de prévention ? Quels indicateurs (taux escarres, douleur,...) ? Quelle(s) formation(s) des professionnels ?
- Quelle mobilisation pour les semaines spécifiques (santé mentale, séniors, douleurs,...) ?



Projet d'établissement,
affichages, CR réunion
d'information

➤ L'ESSMS communique sur les modalités de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées.

- Quelle communication aux professionnels ? Aux personnes ? Aux familles ?
- Quels moyens mis à disposition pour mettre en oeuvre la stratégie ?

L'ESSMS actualise sa stratégie autant que nécessaire.

Être en mesure d'apporter des éléments de traçabilité pour chaque élément d'évaluation

3.5.2 – Les professionnels mettent en œuvre les actions de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées.

➤ Les professionnels savent identifier les situations de risque de perte d'autonomie et d'isolement des personnes accompagnées.

- Les facteurs de risques sont resencés/formalisés (exemples : malnutrition, chutes, douleurs,.../
- Être en mesure de donner des exemples de personnes avec risque de perte d'autonomie et/ou d'isolement social



Outil CEPTRAAL, dossier personne, outils d'évaluation

➤ Les professionnels mobilisent les moyens nécessaires mis à leur disposition.

- Outils de repérage utilisés
- Traçabilité dans le dossier du repérage, évaluation et accompagnement en conséquence



Dossiers des personnes

Être en mesure d'apporter des éléments de traçabilité pour chaque élément d'évaluation

3.5.3 – Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la préservation de l'autonomie et à la prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées.

- Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la préservation de l'autonomie et à la prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées.
 - Quelles actions de sensibilisation auprès des professionnels ? (documentation, informations,...)



Plan de formation, attestations de formation, outil CEPPRAAL

Être en mesure d'apporter des éléments de traçabilité pour chaque élément d'évaluation

En pratique

En pratique : les professionnels (chapitre 2)

1 objectif :

2.5 - Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement pour favoriser l'autonomie de la personne.

3 critères :

2.5.1 - Les professionnels soutiennent et accompagnent la personne dans le suivi de son parcours scolaire, en étroite collaboration avec les établissements scolaires.

2.5.2 - Les professionnels soutiennent et accompagnent la personne dans le suivi de son parcours professionnel en lien avec les partenaires.

2.5.3 - Les professionnels soutiennent et accompagnent la personne dans le développement de ses compétences, la stimulation, le maintien et la valorisation de ses acquis/acquisitions (capacités, compétences).

2.5.1 - Les professionnels soutiennent et accompagnent la personne dans le suivi de son parcours scolaire, en étroite collaboration avec les établissements scolaires.

➤ Les professionnels soutiennent et accompagnent la personne dans le suivi de son parcours scolaire.

- Accompagnement dans les devoirs, suivi du carnet de correspondance, vigilance au décrochage scolaire,...
- Participation aux réunions d'école
- Recherche d'orientation avec la personne



Dossier de la personne

➤ Les professionnels travaillent en étroite collaboration avec les établissements scolaires.

- Echanges mail, entretiens avec les professionnels des écoles



Être en mesure d'apporter des éléments de traçabilité pour chaque élément d'évaluation

2.5.2 - Les professionnels soutiennent et accompagnent la personne dans le suivi de son parcours professionnel en lien avec les partenaires.

➤ Les professionnels soutiennent et accompagnent la personne dans le suivi de son parcours professionnel.

- Suivi de l'absentéisme
- Temps d'échanges avec l'employeur
- Entrées, temps d'échange sur le poste de la personne, perspectives d'avenir, souhaits de changement



Dossier de la personne

➤ Les professionnels travaillent en lien avec les partenaires.

- Temps d'échanges avec l'employeur, les CIO (centres d'informations et d'orientation), les missions locales
- Portes ouvertes



Être en mesure d'apporter des éléments de traçabilité pour chaque élément d'évaluation

2.5.3 - Les professionnels soutiennent et accompagnent la personne dans le développement de ses compétences, la stimulation, le maintien et la valorisation de ses acquis/acquisitions (capacités, compétences).

➤ Les professionnels soutiennent et accompagnent la personne dans le développement de ses compétences.

- Valoriser toutes les activités proposées (dans et hors la structure) qui permettent de développer les compétences de la personne
- Mettre en lien chaque activité avec un objectif autonomie



Dossier de la personne

➤ Les professionnels soutiennent et accompagnent la personne par la stimulation, le maintien et la valorisation de ses acquis/acquisitions (capacités, compétences).

- Valoriser toutes les activités proposées (dans et hors la structure) qui permettent de maintenir et valoriser les compétences de la personne



Être en mesure d'apporter des éléments de traçabilité pour chaque élément d'évaluation

La perception des personnes

La perception des personnes (chapitre 1)

2 objectifs :

1.12 - La personne bénéficie d'un accompagnement favorisant son autonomie.

1.13 - La personne est accompagnée pour accéder ou se maintenir dans son logement ou son hébergement.

6 critères :

- 1.12.1 - La personne accompagnée exprime régulièrement ses attentes sur les mesures d'aide et de soutien souhaitées pour favoriser ou préserver son autonomie.
- 1.12.2 - Les professionnels évaluent régulièrement les besoins de la personne accompagnée pour favoriser ou préserver son autonomie.
- 1.12.3 - Les professionnels repèrent de manière précoce les risques de perte d'autonomie et d'isolement social de la personne accompagnée et alertent les personnes-ressources.
- 1.13.1 - La personne accompagnée a la possibilité d'exprimer ses attentes en matière de logement ou d'hébergement.
- 1.13.2 - La personne est accompagnée dans ses démarches pour accéder ou se maintenir dans son logement ou hébergement.
- 1.13.3 - Les professionnels accompagnent la personne dans sa recherche de logement ou d'hébergement adapté à ses besoins et attentes.

1.12.2 - Les professionnels évaluent régulièrement les besoins de la personne accompagnée pour favoriser ou préserver son autonomie

- Les professionnels évaluent les besoins d'accompagnement de la personne pour favoriser son autonomie
 - Des temps de recueil des besoins avec la personne sont datés et tracés => modalités, adaptation de l'accompagnement



- Les professionnels réévaluent les besoins d'accompagnement de la personne pour favoriser son autonomie
 - Tous éléments de traçabilité dans le dossier de la personne accompagnée permettant de confirmer l'évaluation régulière de ses besoins : dates du projet d'accompagnement et des réévaluations.

Dossiers de la personne,
PAP



Être en mesure d'apporter des éléments de traçabilité pour chaque élément d'évaluation



1.12.3 - Les professionnels repèrent de manière précoce les risques de perte d'autonomie et d'isolement social de la personne accompagnée et alertent les personnes ressources

➤ Les professionnels repèrent de manière précoce les risques de perte d'autonomie et d'isolement social de la personne accompagnée

- Quelles évaluations (dénutrition, chutes, troubles du comportement,...) ? => [Haute Autorité de Santé - Repérage des risques de perte d'autonomie ou de son aggravation pour les personnes âgées - Volet Ehpad](#) / [Haute Autorité de Santé - Repérage des risques de perte d'autonomie ou de son aggravation pour les personnes âgées - Volet domicile](#)
- Quel outil (exemple : [la grille AGGIR](#)) ?
- Par qui ?
- A quelle fréquence ?
- Comment l'information à ce sujet est-elle communiquée aux différents professionnels ?
- Quel accompagnement suite aux évaluations ?



Dossiers de la personne,
PAP

➤ Les professionnels alertent les personnes ressources en cas de risque de perte d'autonomie ou d'isolement social de la personne accompagnée

- Les personnes ressources (internes et externes) sont identifiées dans le dossier, connues des professionnels, leurs actions, fréquences et moyens utilisés sont déterminés



Être en mesure d'apporter des éléments de traçabilité pour chaque élément d'évaluation



1.13.3 - Les professionnels accompagnent la personne dans sa recherche de logement ou d'hébergement adapté à ses besoins et attentes

➤ Les professionnels prennent en compte les besoins et attentes exprimés par la personne accompagnée dans sa recherche de logement ou d'hébergement

- Etablissement : logement adapté au public accueilli / consentement
- Service : logement adapté à la personne, aménagement techniques (siège douche, ascenseur, accessibilité domotique,...)
- Souhaits de la personne reçueilli
- Accompagnement dans un projet d'habitat inclusif par exemple



Dossiers de la personne,
contrat de séjour signé,
projet d'habitat, PAP

➤ Les professionnels adaptent l'accompagnement de la personne pour sa recherche de logement ou d'hébergement

- Quelles adaptations découlent des souhaits ? Temps prévu avec la personne pour des visites, ateliers pour cuisiner seul, étude faisabilité financière, soutien psychologique, aide pour planifier, prioriser et coordonner les démarches administratives,...



Être en mesure d'apporter des éléments de traçabilité pour chaque élément d'évaluation

Ressources

Haute Autorité de Santé - Repérage des risques de perte d'autonomie ou de son aggravation pour les personnes âgées - Volet Ehpad

- Haute Autorité de Santé - Repérage des risques de perte d'autonomie ou de son aggravation pour les personnes âgées - Volet domicile
- Haute Autorité de Santé - L'outil de repérage des risques de perte d'autonomie ou de son aggravation
- Lutter contre l'isolement des personnes âgées | solidarites.gouv.fr
- KIT COM isolement social des aînés des repères pour agir 2021.pdf
- Haute Autorité de Santé - L'accompagnement au développement de l'autodétermination et du pouvoir d'agir des personnes en ESSMS – Note de cadrage
- Haute Autorité de Santé - Accompagner vers et dans l'habitat – Note de cadrage
- Haute Autorité de Santé - L'accompagnement vers et dans l'habitat par les professionnels des ESSMS Volet 2 – Accompagner la personne dans l'élaboration de son projet d'habitat

Retrouvez le diaporama et le replay

- [Webinaires | CEPPRAAL](#)



Nos ressources pour nos adhérents

Fiches mémos critères impératifs

Consulter les fiches mémo

[Fiche-memo-evenements-indesirables-2024](#)

[Fiche-memo-3-6-2-CircuitMedicament-2023](#)

[Fiche-memo-3.14.1_3.14.2-Plan-de-gestion-de-crise](#)

[Fiche-memo-3.12.1-3.12.2-3.12.3-Plaintes-et-reclamations-2023](#)

[Fiche-memo-3.11.1-3.11.2-Maltraitance-2023](#)

[Fiche-memo-2.2.7-Confidentialite-2023](#)

[Fiche-memo-2.2.6-Droits-et-libertes-2023](#)

[Fiche-memo-2.2.5-droit-a-limage-2023](#)

[Fiche-memo-2.2.4-Liberte-dopinion-croyances-et-vie-spirituelle-2023](#)

[Fiche-memo-2.2.2_2.2.3-dignite-integrite-vie-privee-intimite](#)

[Fiche-memo-2.2.1-Liberté d'aller et venir](#)



Grilles d'entretien EHPAD

[Chapitre 1](#)

[Chapitre 2](#)

[Chapitre 3](#)



Grilles d'entretien MAS/EAM

[Chapitre 1](#)

[Chapitre 2](#)

[Chapitre 3](#)

[Trame document de mise en concurrence d'organismes accrédités](#)

Des outils



A propos du CEPPRAAL

Le CEPPRAAL

Structure Régionale d'Appui à
la qualité des soins et à la
sécurité des patients de la
région Auvergne-Rhône-Alpes



Webinaire 4 "Qualité des accompagnements en ESMIS" La force qualité-sécurité en santé

Missions du CEPPRAAL

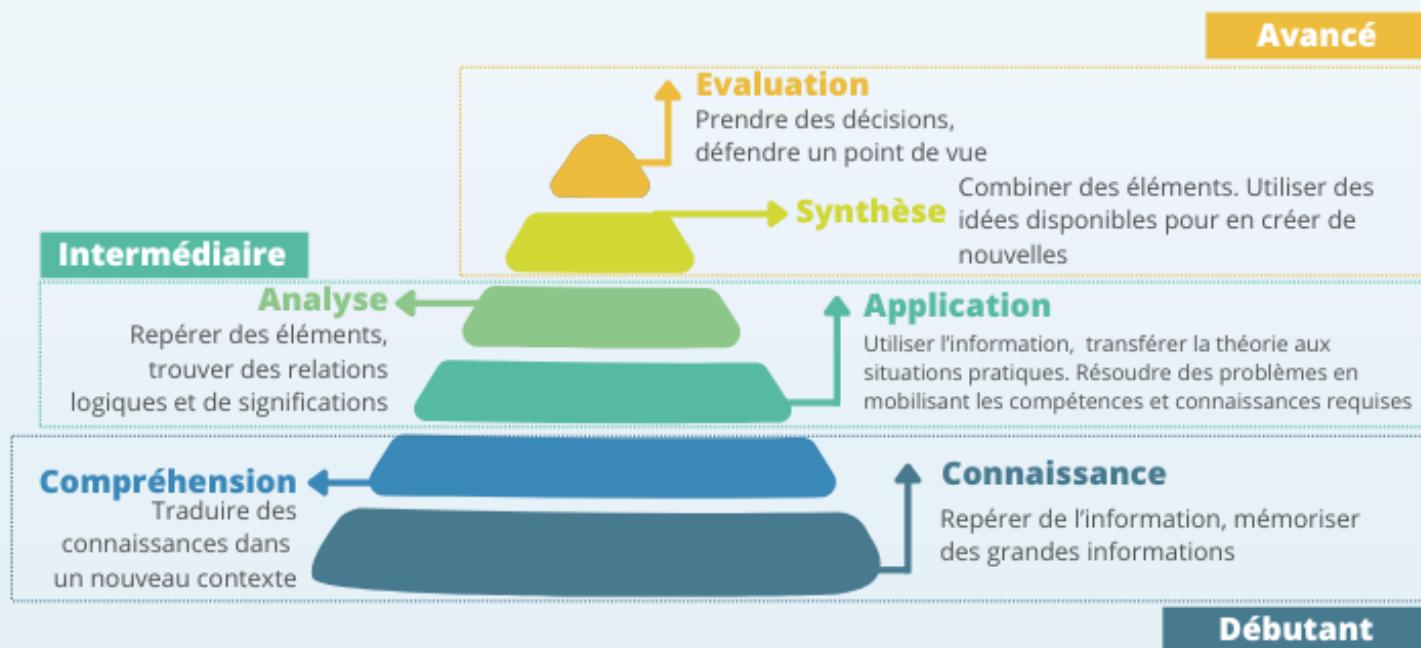
- Accculter tous les professionnels à la démarche d'amélioration continue de la qualité et la sécurité des parcours en santé
- Accompagnement auprès des :
 - Etablissements de santé
 - Structures médico-sociales
 - Structures de soins coordonnés en ville

Accompagnement MS

- Le prochain webinaire portera sur la bientraitance et l'éthique : 23/04/2026 de 14h à 16h (ouverture des inscriptions 2 mois avant)
- Groupe d'échange régional des référents qualité en ESMS
Pour en savoir plus et vous inscrire :
[Groupe régional des référents qualité en ESMS | CEPPRAAL](#)
- Notre programme disponible prochainement : [CEPPRAAL – La Structure Régionale d'Appui de la région ARA](#)



Nos actions inter-établissements



Top management



Encadrement soignant et éducatif



Sans responsabilité d'encadrement



Le CEPRAAL est certifié Qualiopi,
Gage de conformité de l'association
au Référentiel National Qualité

Nos actions intra-établissements



Formation intra-établissement et accompagnement : sur mesure, adapté à votre établissement/structure, pour vous aider à atteindre vos objectifs



Appui et conseils dans toutes les étapes du traitement de l'EIGS :
Membres de notre équipe sont formées aux méthodes d'analyse approfondie des causes et aux facteurs humains.
- Pour solliciter notre appui : eigs.aura@ceppraal-sante.fr





Merci pour votre attention



Vos questions



Nous contacter



04 72 11 54 60



@CEPPRAAL



contact@ceppraal-sante.fr

www.ceppraal-sante.fr

